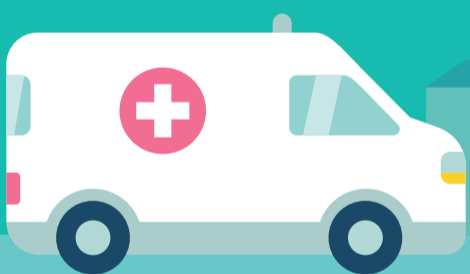




Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord.



AMBULANCE



VSL* ou TAXI
CONVENTIONNÉ

* Véhicule Sanitaire Léger



VÉHICULE PERSONNEL
OU TRANSPORTS EN COMMUN

En cas de prise en charge de votre transport, votre médecin prescrit le mode de transport le plus adapté à votre état de santé.